

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « RAPPORT CANTONAL 2024 « APPUI AU REEQUILIBRAGE DU BUDGET 2025 » - REFONTE DES STRUCTURES COMMUNALES » (N° 1300) (LE CENTRE)

Séance du 26 juin 2025

Point n° 6

Dans le prolongement du communiqué publié le 30 avril 2025 par le Gouvernement jurassien, nous saluons l'ambition clairement affirmée de réformer à la fois l'administration cantonale et les structures communales. Ces projets, portés par une volonté de renforcer l'efficacité, la cohérence et la soutenabilité de l'action publique, répondent à des enjeux que nous vivons concrètement sur le terrain depuis plusieurs années.

Le programme « Modernisation de l'État », en cours, montre que le canton prend la mesure des transformations nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens et des collectivités. Nous sommes particulièrement attentifs aux impacts concrets que cette réforme pourra avoir sur les communes, notamment en matière de prestations de proximité, de gouvernance locale et de ressources partagées.

Le volet communal du projet, qui vise à encourager un redéploiement des structures communales, entre pleinement en résonance avec les travaux en cours dans notre région. En particulier, le SIDP mène une réflexion approfondie sur la délégation de compétences intercommunales, avec pour objectif de renforcer la coordination et la mutualisation des ressources, tout en maintenant une forte capacité d'action locale. Ce travail s'inscrit dans une logique de subsidiarité efficace et de solidarité entre communes.

Nous soutenons cette dynamique, tout en appelant à tirer les leçons de l'échec du projet de fusion entre Porrentruy et Fontenais. Pour réussir, toute réforme devra être portée politiquement, expliquée clairement, et respectueuse des identités locales.

Dans cette perspective, il nous semble essentiel de mentionner la démarche engagée par l'Association jurassienne des communes (AJC) à travers le Forum des communes. Cette initiative, participative et collaborative, s'inscrit également à l'échelon cantonal et mérite d'être intégrée pleinement dans le processus de modernisation.

Nous considérons que cette démarche doit être menée dans un esprit de partenariat et de pragmatisme, avec un accompagnement technique et financier adéquat de la part du canton.

2 juin 2025

Le Conseil municipal